



**VILLE D'ACTON VALE
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 FÉVRIER 2023**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

IL A ÉTÉ EXTRAIT CE QUI SUIT :

Rs.2023-02-053

RÉSOLUTION POUR APPROUVER LE PLAN D'ACTION À LA SUITE D'UN RÉSULTAT EN DÉPASSEMENT DE LA NORME DE PLOMB DANS L'EAU DISTRIBUÉE.

Attendu que le règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Québec exige la vérification du plomb et du cuivre dans l'eau fournie par des systèmes de distribution. En mars 2021, la norme du plomb a été abaissée afin de réduire davantage l'exposition au plomb dans l'eau potable et de tenir compte de la recommandation de Santé Canada pour le plomb, établie à 5 ug/L;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale approuve, tel que déposé, le plan d'action afin de rencontrer les normes prévues à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Acton Vale, le 07 février 2023

CERTIFIÉ COPIE CONFORME

Claudine Babineau, OMA
Greffière